

naguère, coûta 20,000 thalers, environ *cent mille francs*, et le jeune clerc copte Andreyas, qui avait étudié dans une école méthodiste fut sacré, grâce à l'influence anglaise, sous le nom de Aboûna-Salama. Il n'avait pas 24 ans.

L'Abouna réside ordinairement à Gondar, capitale de l'Amahara, et jouit de revenus considérables. Son principale rôle est d'ordonner les prêtres et les diacres, de consacrer les autels et les Eglises et d'excommunier les criminels endurcis et les blasphémateurs.

* *

Mais à côté de l'Aboûna étranger, les Abyssins ont institué depuis des siècles un grand-prêtre national, l'*Echaghé*, qui a aussi le pouvoir d'excommunier, mais ne peut conférer les ordres sacrés. Il est presque l'égal de l'Aboûna et tient son autorité en échec. Il réside aussi à Gondar. Sa fonction principale est d'être le supérieur des nombreux couvents de l'Abyssinie et de conférer les diplômes aux nombreux lettrés, ou *dabbara* de l'Abyssinie. Il nomme aussi les curés ou prêtres chargés pour un temps de l'administration des paroisses, et règle certaines cérémonies du culte, comme par exemple le chant dans les églises.

A l'exception de quelques hauts dignitaires de l'Eglise, le mariage est permis comme dans la plupart des sectes chrétiennes orientales aux prêtres séculiers, mais les secondes noces leur sont rigoureusement interdites. Il existe un assez grand nombre de couvents de religieuses.

* * *

Les croyances du clergé abyssin, et à plus forte raison du peuple, sont assez confuses et variables. Ils ne reconnaissent qu'une seule nature en Jésus-Christ et nient la procession du Saint-Esprit des deux autres personnes divines. Ils distinguent d'ailleurs deux et même trois *générations* dans le Christ, dont ils admettent cependant la divinité. Ils pratiquent la circoncision qu'ils ont reçue des hébreux sans doute ; le baptême par immersion et admettent la prière pour les morts et la pratique de la confession.

A. P.

SÉNÉGAL.—Le 25 juillet dernier avait lieu à Saint-Louis, Sénégal, en présence d'un auditoire des plus distingués, la distribution des prix aux élèves de l'établissement des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Nous extrayons de l'allocution prononcée par le gouverneur-général de la colonie ce magnifique hommage rendu aux religieuses :